



**DIMENSION
PARLEMENTAIRE**



Note de cadrage

Conférence interparlementaire sur les défis migratoires

Paris, le 16 mai 2022

Session 2

Quels leviers pour la maîtrise des frontières extérieures ?



Session 2

Quels leviers pour la maîtrise des frontières extérieures ?

L'établissement d'une politique migratoire commune ambitieuse suppose nécessairement la maîtrise des frontières extérieures de l'Union européenne. En effet, un contrôle aux frontières lacunaire génère des réactions en chaîne : la dégradation des capacités d'accueil et d'intégration des migrants en situation régulière, un risque d'atteinte à l'intégrité de l'espace européen de libre circulation et une exposition accrue des ressortissants de l'Union à la criminalité transfrontalière.

L'insuffisante maîtrise des frontières extérieures de l'Union européenne par les États membres est **un constat établi de longue date et largement documenté.**

La crise de 2015 a notamment permis de mesurer l'étendue de cette vulnérabilité. Sur cette année marquée par l'aggravation du conflit syrien, l'agence Frontex a ainsi comptabilisé plus de 1,8 millions de franchissements irréguliers des frontières de l'Union. Alors que les dispositifs d'accueil des pays de première entrée ont rapidement atteint la saturation, force est de constater que la réaction de l'Union européenne n'a pas été à la hauteur des enjeux. L'inadaptation du règlement Dublin III aux situations de fortes tensions migratoires, le mandat limité de l'agence Frontex et de profondes divergences politiques sont autant de raisons qui expliquent l'incapacité de l'Union à offrir une réponse coordonnée à cet afflux soudain de migrants. **Ces faiblesses structurelles ont alimenté une défiance durable entre les États membres,** symbolisée par un rétablissement ponctuel de contrôles aux frontières intérieures.

Si la situation a pu être stabilisée, notamment par la conclusion d'un accord de transit avec la Turquie, les insuffisances structurelles de notre dispositif de contrôle aux frontières extérieures n'ont pas été effacées pour autant et la pression migratoire se maintient à un niveau élevé.

Pour l'année 2020, l'agence Frontex a par exemple comptabilisé 125 226 franchissements irréguliers des frontières européennes, en légère diminution par rapport à 2019 du fait de la pandémie de Covid-19, ainsi que 370 174 personnes présentes irrégulièrement sur le sol européen. En outre, l'efficacité de la politique de retour est très relative puisque, en moyenne, 30 % seulement des décisions de retour émises par les États membres sont mises à exécution.

Des premiers jalons ont été posés pour une meilleure maîtrise de nos frontières extérieures. Il en va ainsi du choix de transformer Frontex, jusqu'alors agence de soutien et de coordination, en un réel acteur de terrain. L'adjonction d'un contingent permanent de 10 000 garde-frontières européens à horizon 2027 et le doublement du budget de l'agence, à 900 millions d'euros, sont à cet égard des signaux forts.

Ensuite, le projet de « Pacte pour la migration et l'asile » présenté en septembre 2020 par la Commission européenne propose un renforcement significatif des leviers de contrôle des frontières extérieures : l'introduction d'un « filtrage » des ressortissants de pays tiers ne remplissant pas les conditions d'entrée, la mise en place d'une procédure d'asile à la frontière ou encore la refonte de la base de données Eurodac.

Une attention particulière est également portée à l'efficacité de la politique de retours avec, par exemple, la proposition de nommer un coordinateur européen chargé des retours. Enfin, le projet insiste sur **la nécessité d'une coopération renforcée en matière de migration avec les pays d'origine et de transit par des partenariats « globaux, équilibrés et sur mesure ».**

Tout l'enjeu réside désormais dans la construction d'un consensus entre les partenaires européens sur les différentes dimensions du pacte pour satisfaire l'ambition commune d'une plus grande maîtrise de nos frontières extérieures.

Dans ce contexte, plusieurs questions seront débattues au cours de cette session : quels leviers activer pour, enfin, garantir une meilleure maîtrise de nos frontières extérieures ? Comment assurer un équilibre entre la nécessaire protection de nos frontières et la protection des droits fondamentaux des migrants et singulièrement des demandeurs d'asile ? Comment créer les conditions de partenariats de confiance avec les pays d'origine et de transit ? Comment favoriser les conditions d'un développement économique durable des pays d'origine des migrants qui pensent pouvoir trouver dans l'Union européenne de meilleures conditions de vie ?